
Adresse des administrateurs du département de la Corrèze qui invitent la Convention à rester à son poste et envoient la liste des dons patriotiques, lors de la séance du 13 frimaire an II (3 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du département de la Corrèze qui invitent la Convention à rester à son poste et envoient la liste des dons patriotiques, lors de la séance du 13 frimaire an II (3 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 548-549;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39876_t1_0548_0000_10;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

en argent; Lachapelle, du 2^e bataillon de Seine-et-Oise, et pour les citoyens de Verdun, une paire de boucles de jarrettière en argent, une boucle de col, aussi en argent, et 2 bagues en or. Il ajoute que la commune de Montmédy envoie une caisse renfermant l'argenterie de ses églises, de valeur de 62 marcs 14 gros, 110 livres en monnaie d'argent et quelques effets en or.

L'Assemblée décrète la mention honorable de tous ces dons, et l'insertion au « Bulletin » (1).

Effets d'or ou d'argent remis à la Convention nationale ou à l'administration générale des domaines nationaux, par Bo (2).

« Les sans-culottes de Mouzon envoient en numéraire, à titre d'échange avec des assignats..... 1,467 liv.

« En don patriotique..... 60 liv.

« Un cachet et une clef de montre en or donnés par Lambert.

« La commune de Montagne-sur-Aisne, offre en don patriotique huit pièces en or de 24 livres, une piastre d'Espagne de valeur d'environ 96 livres et 636 livres en monnaie d'argent et 190 livres en assignats.

« Un dragon du 20^e régiment de chasseurs à cheval offre une pièce en or et une en argent, monnaie de l'empereur, avec une paire de boucles d'argent.

« La commune de Montmédy envoie une caisse renfermant l'argenterie de ses églises, de valeur de 26 marcs quatre gros, et 110 livres en monnaie d'argent avec quelques effets en or.

« Le 2^e bataillon de Seine-et-Oise envoie sa chapelle (*sic*).

« Des citoyens de Verdun offrent une paire de boucles de jarrettières en argent, une boucle de col de même, et 2 bagues en or.

« J'ai reçu les effets mentionnés en cette lettre, excepté l'article de Montmédy.

« Ce 13 frimaire.

« DUCROISI. »

La commune de la Magistère, département de Lot-et-Garonne, annonce qu'elle vient d'envoyer à Valence, chef-lieu de son district, 86 bonnes chemises et 150 paires de bas, pour les défenseurs de la patrie, et qu'elle enverra sous peu de jours 450 autres paires de bas.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit la lettre du maire de la commune de la Magistère (4).

« La Magistère, le 30 de brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« Les citoyens de la commune de La Magistère, chef-lieu du canton, district de Valence,

département de Lot-et-Garonne, viennent d'envoyer au chef-lieu de leur district, 86 bonnes chemises, 150 paires de bas à l'usage des défenseurs de la patrie; 450 autres paires, produit des offres généreuses, y seront envoyées sous peu de jours. Les moins fortunés de nos concitoyens ont voulu participer à cette offrande patriotique. Enfin il n'en est aucun qui n'ait voulu avoir la gloire de coopérer à cette œuvre.

« Citoyens, nous demandons que notre offrande soit insérée dans le *Bulletin de la Convention*, non par vaine gloire, mais pour que notre exemple soit imité par toutes les communes de la République. Puisse-t-il produire tout l'effet que nous en attendons.

« Citoyens, nous vous ordonnons au surplus de rester à votre poste jusqu'à ce que la liberté, l'égalité ne soient plus méconnues. Les sans-culottes de La Magistère sont debout, et au moindre signe ils vous entendent.

« P. BAULEY, *maire*; TESTOS; VERGNES; ORLIACSECON, JAUVELLE, *procureur de la commune.* »

Les administrateurs du département de la Corrèze, en applaudissant à la Révolution mémorable du 31 mai, et conjurant l'Assemblée de rester à son poste, lui envoient 2,030 livres en assignats, produit d'une cotisation volontaire du 1^{er} bataillon de la Corrèze, dont les membres se sont privés d'une partie de leur solde, pour secourir leurs malheureux frères qui gémissent depuis longtemps dans les prisons du tyran de la Prusse. Les citoyens du département se sont empressés d'imiter un si bel exemple; ils ont joint à ce sacrifice généreux 5,433 liv. 2 s. en numéraire, 13,602 livres en assignats, 12 marcs 6 onces d'argenterie, 5 gros 1/2 d'or, 28 paires de bas, 8 chemises, 5 paires de souliers et 2 chapeaux. Ils prient la Convention de vouloir bien convertir tous ces effets en espèces, et de les faire passer à leurs camarades prisonniers en Prusse.

Leur demande est décrétée, avec mention honorable et insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des directoire et procureur syndic du département de la Corrèze (2).

Les citoyens composant le directoire, et procureur général syndic du département de la Corrèze, à la Convention nationale.

« Salut et fraternité,

« 50 de nos frères gémissent depuis longtemps dans les prisons du tyran de la Prusse, ils faisaient partie du 1^{er} bataillon de la Corrèze, de ce bataillon qui, s'étant montré un des premiers dans la Révolution, a donné dans toutes les occasions les preuves les plus éclatantes de son courage et de son intrépidité. Ces malheureux éprouvent les horreurs de la faim, de la nudité

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 324.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 810.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 324.

(4) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 810.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 324.

(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 821.

et de la misère; leurs gémissements n'ont pu parvenir jusqu'à vous, car sans doute vous auriez pris des mesures pour les faire échanger. Nous vous adressons leurs vœux, et nous vous prions de tourner vers eux vos regards, et de les délivrer au plus tôt d'un esclavage pire que la mort.

« Le 1^{er} bataillon de la Corrèze ne se signale pas seulement par sa valeur, il se distingue encore par son patriotisme, et son amour de la bienfaisance, après s'être privé d'une partie de sa solde, il nous a adressé une somme de 2,030 livres en assignats, nous priant de la faire convertir en espèces.

« Dès que nous avons annoncé à nos concitoyens l'acte de générosité de nos braves compatriotes, ils se sont tous empressés à l'envi de suivre un si bel exemple et de nous porter leurs offrandes; le résultat de ces dons a produit une somme de 5,433 livres 2 sous en numéraire, de 3,602 livres en assignats, de 12 marcs 6 onces d'argenterie et 5 gros 1/2 d'or, 28 paires de bas, 8 chemises, 5 paires de souliers et 2 chapeaux.

« Nous vous prions de faire parvenir promptement ces sommes et la valeur des matières, avec les objets d'équipement à nos infortunés prisonniers, pour les secourir dans les besoins pressants qui les accablent.

« Nous joignons à cet envoi, qui vous parviendra par la diligence de Toulouse, quelques offrandes faites à la patrie par différents citoyens, et qui consistent en 7 marcs 3 onces 4 gros d'argent, une croix dite de Saint-Louis et quelques hochets ecclésiastiques que l'évêque de la Corrèze a envoyés à l'administration.

« Nous vous annonçons, citoyens représentants, que le recrutement des jeunes gens s'opère dans ce département avec activité, la joie et la gaieté éclatent sur le front de ces hommes brûlants d'ardeur de se signaler dans les combats contre les ennemis de la République. Un bataillon doit partir pour Aix, tridi de la décade qui va commencer, un second suivra bientôt ses pas, et à mesure que les équipements seront fournis, les bataillons se succéderont rapidement.

« L'esprit public s'est élevé à la hauteur des circonstances, les arrestations des gens suspects ont été faites avec énergie; aussitôt que les coupables sont découverts ils sont bientôt enfermés. Nous espérons que sous peu de temps nous n'aurons plus autour de nous de ces ennemis de la chose publique qui n'avaient cessé de se repaître de vaines et frivoles espérances, et qui nous menaçaient audacieusement d'anéantir la liberté.

« Enfin, citoyens représentants, nous pouvons vous assurer que nos administrés ont applaudi avec nous aux journées salutaires des 31 mai et jours suivants; qu'ils ont appris avec un saint enthousiasme la chute de la cruelle et perfide femme de Capet et de tous les fédéralistes que vous avez fait sortir de votre sein, et qu'ils ont reçu et accepté avec reconnaissance toutes les lois révolutionnaires que vous avez émises dans votre sagesse depuis ces mémorables et immortelles journées.

« Le peuple vous a confié ses intérêts et son salut, sa force est dans vos mains, écrasez de sa massue tous ses ennemis et n'abandonnez votre poste que lorsqu'ils auront disparu entièrement de la terre de la liberté.

« BESSAC; ROCHE; G. MALET; YVERNAT aîné;
L. CHASSAIGNAC; SAUTY; MALEPEYRE. »

Bordereau des objets adressés à la Convention nationale et qui sont offerts en don par différents particuliers de ce département (1) savoir :

Deux flambeaux en argent, une écuelle en argent, pesant ensemble sept marcs trois onces quatre gros; une croix dite de Saint-Louis, en or.

Plus :

Une crosse de cuivre dorée, une mitre en or, une mitre en argent, deux houppes en soie et or.

Tous ces objets sont dans la même caisse qui contient les espèces, argenterie, assignats et autres objets destinés aux prisonniers de Wesel, en Prusse, et doivent en être distingués.

Certifié véritable par les administrateurs composant le directoire du département de la Corrèze,

MALEPEYRE; YVERNAT aîné; BESSAC; ROCHE; G. MALET; L. CHASSAIGNAC; SAUTY

Bordereau des espèces, assignats, matières et objets d'équipement adressés à la Convention nationale pour les volontaires du 1^{er} bataillon de la Corrèze prisonniers à Wesel en Prusse (2), savoir :

Numéraire.

18 louis à 24 livres.....	432 liv.	» s.
393 écus de 6 livres.....	2.358	
323 écus de 3 livres.....	969	
110 pièces de 30 sous.....	150	
434 pièces de 24 sous.....	520	16
211 pièces de 15 sous.....	158	5
1169 pièces de 12 sous.....	701	8
36 pièces de 6 sous.....	10	10
En pièces de 10 liards.....	51	12
En monnaie de cuivre.....	81	11

Assignats.

9 assignats à 400 livres.....	3,600 liv.	» s.
2 coupons à 15 sous.....	1	10
1 coupon à 10 sous.....	»	10
	<hr/>	
	9,035 liv.	20 s.

Matières d'argent :

9 paires de grandes boucles, 5 boucles de ceinture, 15 petites boucles, 9 paires de boutons de manche, 4 anneaux, 1 aiguille, 1 tabatière, 1 cachet, 2 médailles, 1 croix d'écolier, 1 dé à coudre, 1 boîtier de montre, 1 couvert d'argent, 1 petite croix, 8 couverts d'argent, 3 cuillers à ragoût. Lesdites matières pesant 12 marcs 6 onces.

(1) Archives nationales, carton C 284, dossier 821.
(2) Archives nationales, carton C 284, dossier 821.